



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.300
6 février 1958
FRANCAIS
ORIGINAL: ITALIEN

COMMUNICATION DE M. GABO AMIN, SECRETAIRE DE L'"HISBIA DIGHIL E MIRIFLE"
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

A l'Administration de la Somalie	Mogadiscio
Au Premier Ministre de la Somalie	Mogadiscio
Au Ministre des affaires intérieures	Mogadiscio
Aux Nations Unies	Mogadiscio

Pour information : la Direction centrale du HDM Mogadiscio

Comme nous avons déjà protesté par télégramme No 30 du 10 novembre 1957, soirée du 14 novembre 1957, tandis que se tenait notre réunion extraordinaire autorisée par l'autorité locale de notre centre, notre Vice-Secrétaire et un membre du comité ont été arrêtés et sont encore détenus. Passage inintelligible les agents du poste de police, en civil, ont braqué leurs lampes sur nos femmes et quand nous avons vu la tournure que prenait la situation avec la police du poste nous avons aussitôt arrêté notre réunion régionale extraordinaire. Nous vous prions d'intervenir dans cette affaire, nous sommes très indignés.

Gabo Amin, Secrétaire du HDM